

LE « JEU DE HOCKEY NUMÉRIQUE IRVING OIL 2022 » - RÈGLEMENT OFFICIEL

Le « Jeu de hockey numérique Irving Oil » (le « Jeu de hockey ») est offert par Irving Oil Marketing, G.P. au Canada (« Irving Oil ») et est administré par W.S.P. International Limited (« Administrateurs »). Irving sera ci-après désigné comme étant le « Commanditaire du jeu ».

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR JOUER. Effectuer un achat n'augmentera pas vos chances de gagner.

Informations générales sur le jeu : Le Jeu de hockey se joue à l'aide d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone intelligent. Accumulez des chances de jouer en ligne afin de marquer des points et gagner des prix (« Opportunité de jouer »). Obtenez une (1) Opportunité de jouer avec une transaction admissible en utilisant une carte Récompenses Irving. Obtenez des Opportunités de jouer supplémentaires lorsque vous entrez des Code bonus venant des réseaux sociaux. **Vous devez avoir une carte Récompenses Irving enregistrée afin de pouvoir jouer et gagner des prix dans le cadre du Jeu de hockey.** Si vous n'avez pas de carte Récompenses Irving, procurez-vous-en une gratuitement dans n'importe quel Établissement participant. Aucun achat ni frais ne sont requis pour enregistrer votre carte Récompenses Irving. Pour enregistrer votre carte Récompenses Irving, rendez-vous sur le site www.irvingoil.com. Veuillez prévoir jusqu'à sept (7) jours à partir du jour où vous enregistrez votre nouvelle carte Récompenses Irving avant de devenir admissible à recevoir des billets pour le Jeu de hockey. Toute question, préoccupation ou commentaire concernant le Jeu de hockey peut être transmis à www.hockeyirving.com. Vous pouvez aussi envoyer vos questions, préoccupations ou commentaires à l'adresse suivante : « Jeu de hockey Irving Oil, Boîte postale 3009, M.I.P., Markham, ON L3R 6G4 ».

1) DATES DU JEU : Le Jeu de hockey commence à 12:00:01 AM, heure de l'Est (« HE ») ou à l'ouverture des bureaux le 14 septembre 2022 (la « Date de début du Jeu de hockey »). Le Jeu de hockey est programmé pour se terminer à 11:59:59 PM, heure de l'Est, le 3 janvier 2023 (la « Date de fin prévue du Jeu de hockey »). La période entre la Date de début du Jeu de hockey et la date de fin prévue du Jeu de hockey est désignée comme étant la « Durée du Jeu de hockey ». Certains éléments du Jeu de hockey prendront fin à des dates différentes, tel qu'indiqué ailleurs dans le présent Règlement.

2) QUI PEUT JOUER : Le Jeu de hockey est ouvert à tous les résidents légaux des provinces canadiennes de l'Ontario et du Québec qui ont atteint l'âge de la majorité, à la Date du début du Jeu de hockey, dans leur province de résidence. Les employés du Commanditaire du jeu, les employés de première ligne des magasins participants, leurs sociétés mères respectives, leurs sociétés affiliées, leurs filiales, leurs distributeurs, leurs représentants commerciaux, leurs agences de publicité et de promotion, leurs agents, tout commanditaire de prix participant, ou toute entité avec laquelle le Commanditaire du jeu a conclu un contrat spécifique à ce Jeu, à moins d'indication contraire dans les présentes, et les membres de leur famille immédiate (définie, à ces fins, comme étant toute personne avec laquelle ils sont domiciliés (qu'ils soient apparentés ou non)), NE SONT PAS admissibles pour jouer et gagner.

3) COMMENT JOUER :

a) Obtenez des Opportunités de jouer avec des transactions de carburant : Dans les vingt-quatre (24) heures suivant une transaction admissible d'au moins 20 litres (toute catégorie ou tout type de carburant), vous recevrez un courriel contenant un lien vous permettant de jouer. Cliquez sur le lien et vous apercevrez un gardien de but de hockey en position dans un filet de hockey. Suivez les instructions pour lancer la rondelle. Si vous marquez, vous gagnez un prix ; si le gardien de but fait un arrêt, vous recevrez des bulletins de participation au Concours. Voir la règle 4 ci-dessous pour la liste des prix disponibles. **Important :** Vous devez avoir souscrit à recevoir des communications par courriel au cours de votre processus d'inscription afin de recevoir votre Opportunité de jouer. Si vous ne vous êtes pas inscrit pour recevoir des courriels et que vous souhaitez participer au Jeu de hockey, vous pouvez soit vous connecter à votre compte Récompenses Irving et vous inscrire, soit communiquer avec le service à la clientèle de Récompenses Irving à l'adresse customersupport@irvingoil.com ou appeler le 1.888.273.5222.

b) Gagnez des Opportunités de jouer en entrant vos réseaux sociaux et/ou en utilisant les Codes bonus annoncés : Tout au long de la Durée du Jeu de hockey, le Commanditaire du jeu annoncera les Codes bonus sur les plateformes de réseaux sociaux et autres médias publicitaires. Entrez les Codes bonus sur hockeyirving.com. Vous recevrez une (1) Opportunité de jouer pour chaque Code bonus entré avec succès. Limite d'une (1) Opportunité de jouer par Code bonus par client.

c) Demandes d'Opportunités de jouer sans achat : Vous pouvez obtenir une Opportunité de jouer sans faire d'achat en envoyant une carte de 3" x 5" imprimée lisiblement avec votre nom, votre numéro de Récompenses Irving et votre adresse courriel, à « Irving Oil demande d'Opportunité de jouer pour le Jeu de hockey, Boîte postale 3009, M.I.P., Markham, ON L3R 6G ». **Les demandes doivent être reçues au plus tard le vendredi 3 janvier 2022.** Limite d'une Opportunité de jouer par demande par jour ; une demande par enveloppe postale extérieure. Aucune demande reproduite mécaniquement ou générée par ordinateur n'est autorisée. Votre Opportunité de jouer sans achat sera envoyé par courriel à l'adresse électronique fournie.

Si vous ne recevez pas les courriels, vous pouvez accéder à votre Jeu en tout temps sur le site Web du Jeu de hockey Irving Oil en vous connectant à votre compte sur www.hockeyirving.com et en suivant les instructions à l'écran. **APRÈS LE 8 JANVIER 2023, LES OPPORTUNITÉS DE JOEUR NE SERONT PLUS DISPONIBLES OU ADMISSIBLES.**

4) PRIX :

a) **PRIX EN RABAIS IRVING OIL** : Voici les Rabais Récompenses Irving offerts :

TYPE	DESCRIPTION	PRIX DE DÉTAIL MOYEN (\$CA)	QUANTITÉ DISPONIBLE	CHANCES DE RECEVOIR
RÉCOMPENSES IRVING	1 cents de rabais par litre (MAX 100 / MOYENNE 50L)	0,51 \$	42 220	1 sur 2
RÉCOMPENSES IRVING	2 cents de rabais par litre (MAX 100 / MOYENNE 50L)	1,01 \$	15 000	1 sur 5
RÉCOMPENSES IRVING	3 cents de rabais par litre (MAX 100 / MOYENNE 50L)	1,52 \$	5 000	1 sur 14
RÉCOMPENSES IRVING	6 cents de rabais par litre (MAX 100 / MOYENNE 50L)	3,04 \$	1 500	1 sur 44
RÉCOMPENSES IRVING	9 cents de rabais par litre (MAX 100 / MOYENNE 50L)	4,56 \$	750	1 sur 87
RÉCOMPENSES IRVING	15 cents de rabais par litre (MAX 100 / MOYENNE 50L)	7,61 \$	400	1 sur 163
RÉCOMPENSES IRVING	30 cents de rabais par litre (MAX 100 / MOYENNE 50L)	15,21 \$	200	1 sur 326
RÉCOMPENSES IRVING	48 cents de rabais par litre (MAX 100 / MOYENNE 50L)	24,34 \$	100	1 sur 652

TOTAL DES RABAIS RÉCOMPENSES IRVING :	QUANTITÉ DISPONIBLE	CHANCES DE RECEVOIR
	65 170	1/5

Il y a un total de 65 170 Rabais Récompenses Irving à gagner. Les chances individuelles et globales de recevoir un Rabais Récompenses Irving sont indiquées dans le tableau ci-dessus. La valeur totale approximative au détail de toutes les Rabais Récompenses Irving est de 60 713,25 \$.

b) **PRIX DU CONCOURS NUMÉRIQUE** : Il y aura seize (16) prix hebdomadaires disponibles, soit une carte-cadeau Irving d'une valeur de cinquante (50,00 \$) dollars et quatre (4) grands prix disponibles, soit une expérience de hockey à Montréal, d'une valeur au détail approximative (« VDA ») de mille quatre cent cinquante (1 450,00 \$) dollars chacun. Voir le tableau 1 ci-dessous pour connaître toutes les dates de tirage. Pour les cartes-cadeaux Irving d'une valeur de cinquante (50,00 \$), des conditions peuvent s'appliquer, voir les cartes-cadeaux pour plus de détails. En ce qui concerne l'expérience de hockey à Montréal, le prix comprend deux (2) billets pour le gagnant et un (1) invité pour un match de hockey des Canadiens de Montréal, une carte-cadeau Irving de cent (100,00 \$) dollars pour le voyage et une carte-cadeau Visa de cinq cents (500,00 \$) pour l'hébergement, la nourriture et les autres dépenses liées à l'expérience.

Le gagnant et son invité sont responsables de toutes les dépenses liées au prix, à l'exception des billets de match. L'utilisation de tout billet de match de la Ligue nationale de hockey (« LNH ») et des Canadiens de Montréal est soumise aux conditions générales et aux politiques de santé et de sécurité applicables au billet. L'emplacement des sièges lors du match et, sauf indication contraire dans la description du prix, la date exacte du match seront déterminés à la seule discrétion du Commanditaire du jeu. Les invités du gagnant doivent avoir l'âge légal de la majorité dans leur(s) juridiction(s) de résidence, à moins d'être accompagnés par un parent ou un tuteur légal. Les dates et heures du match sont déterminées à la seule discrétion du Commanditaire du jeu et peuvent être modifiées. Les conditions générales des billets attribués dans le cadre du prix s'appliqueront si un match légal, tel que défini par la LNH, n'est pas joué ou n'a pas lieu en raison des conditions météorologiques, d'un cas de force majeure, d'un acte de terrorisme, de troubles civils ou de toute autre raison. Le gagnant et son/ses invité(s) acceptent de se conformer à tous les règlements applicables de l'aréna et du site en relation avec le prix. Le Commanditaire du jeu et les autres entités de la LNH se réservent le droit de retirer ou de refuser l'entrée au gagnant et/ou à son ou ses invités qui se comportent de manière non sportive ou perturbatrice, ou avec l'intention d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne lors de l'événement/la partie. Les Parties libérées (telles que définies ci-dessous) ne seront pas responsables des conditions météorologiques, des cas de force majeure, des actes de terrorisme, des troubles civils, des règlements, des ordonnances ou des politiques locales, provinciales ou fédérales, des arrêts de travail, des épidémies, des pandémies ou de toute autre situation problématique en lien avec la santé ou la sécurité publique, ou de tout autre événement indépendant de leur volonté qui pourrait entraîner l'annulation ou le report d'un match de la LNH. Les billets de match attribués en tant que prix ne peuvent en aucun cas être revendus ou offerts à la revente ou utilisés à des fins commerciales ou promotionnelles. Une telle revente ou utilisation commerciale ou promotionnelle pourrait entraîner la disqualification et la confiscation du prix. Si un match est reporté ou annulé, le Commanditaire du jeu sélectionnera un match admissible ultérieur pour tous les gagnants concernés.

Tableau 1 : Horaire des tirages pour le Concours numérique :

Prix	VDA	Quantité disponible	Date(s) de tirages	Pour toutes les participations admissibles reçues avant :
Carte-Cadeau Irving	50,00 \$	16	21, 28 septembre ; 5, 12, 19, 26 octobre ; 2, 9, 16, 23, 30 novembre ; 7, 14, 21, 28 décembre ; 9 janvier 2023.	1:00 PM HE à la date du tirage.
Expérience de hockey à Montréal	1 450,00 \$	4	28 septembre, 26 octobre, 30 novembre 2022 et 9 janvier 2023.	1:00 PM HE à la date du tirage.

Tous les tirages seront effectués à 13 h (HE) le jour du tirage, dans les bureaux des Administrateurs à Markham, en Ontario.

Limite d'un (1) prix dans le cadre du Concours numérique par personne. Les chances de gagner un prix dans le cadre du Concours numérique varient en fonction du nombre total d'inscriptions numériques admissibles reçues. La VDA totale de tous les prix du Concours numérique est de six mille six cents (6 600,00 \$) dollars.

5) NOTIFICATION ET RÉCLAMATION : QUE FAIRE LORSQUE VOUS RECEVEZ UN MESSAGE DE RABAIS RÉCOMPENSES IRVING SUR LE CARBURANT : Tel qu'indiqué dans les instructions à l'écran, votre prix sera automatiquement chargé sur la carte Récompenses Irving sur laquelle l'Opportunité de jouer a été chargée. Prévoyez un minimum de vingt-quatre (24) heures pour que votre rabais sur le carburant Récompenses Irving soit chargée sur votre carte Récompenses. Une fois la récompense chargée, visitez un Établissement participant, glissez votre carte Récompenses Irving avant d'effectuer une transaction de carburant, et votre récompense sera disponible pour utilisation. Le rabais Récompenses Irving sur le carburant sera appliquée à votre transaction lorsque vous choisirez de le réclamer. Lorsque vous réclamez vos récompenses, le maximum de remplissage est de cent (100) litres. N'oubliez pas : Si vous n'avez pas de carte Récompenses Irving, procurez-vous-en une gratuitement dans n'importe quel Établissement participant Récompenses Irving. Seuls les membres enregistrés de la carte Récompenses Irving seront admissibles pour réclamer des récompenses. Aucun achat ni frais ne sont requis pour enregistrer votre carte Récompenses Irving. Pour enregistrer votre carte Récompenses Irving, allez à www.irvingoil.com. Veuillez prévoir jusqu'à sept (7) jours à partir de la date d'enregistrement de votre nouvelle carte Récompenses Irving pour pouvoir réclamer. Consultez le site www.irvingoil.com pour obtenir la liste des établissements Irving Oil participants. Pour connaître les conditions supplémentaires pour les rabais Récompenses Irving sur le carburant, veuillez consulter le site www.irvingoil.com.

Les rabais sur le carburant peuvent être combinées avec d'autres offres. Le total des rabais ne peut pas dépasser la valeur au détail de l'achat. Consultez le site www.irvingoil.com pour connaître les conditions et les dates d'expiration des rabais Récompenses Irving sur le carburant. Toutes les réclamations de prix sont sujettes à une vérification par les Administrateurs. Les prix ne peuvent être transférés ou cédés, sauf dans les cas prévus aux présentes. Aucune substitution de prix n'est autorisée, sauf dans les cas prévus aux présentes. Le Commanditaire du jeu se réserve le droit, à sa seule discrétion, de remplacer un prix annoncé (ou une partie de celui-ci) par un prix de valeur égale ou supérieure pour des raisons qui peuvent inclure, sans s'y limiter, la non-disponibilité ou des retards de production causés par des interruptions de travail, des conditions météorologiques défavorables ou d'autres événements imprévus. Les prix peuvent ne pas être exactement tels qu'illustrés dans le matériel publicitaire et/ou promotionnel.

Pour les prix des tirages de Concours en ligne : Si vous avez été sélectionné en tant que gagnant potentiel du tirage décrit ci-dessus, le Commanditaire du jeu ou les Administrateurs vous en informeront par courriel, par courrier postal, par courrier recommandé, par messagerie et/ou par téléphone. Comme condition d'attribution du prix du Concours en ligne, le gagnant doit avoir signé et renvoyé, dans les sept (7) jours suivant sa réception, le Formulaire de conformité, de quittance et d'indemnisation du Commanditaire du jeu dans lequel, entre autres, le gagnant confirme sa conformité et son admissibilité au présent Règlement officiel, répond correctement, sans aide, à une question d'habileté mathématique, remplit, fournit une preuve d'identité et libère et indemnise le Commanditaire du jeu, l'Administrateur et certaines autres parties. Si un gagnant potentiel refuse ou omet de retourner en temps opportun les documents requis avec une preuve d'identité, conformément au présent Règlement officiel, ou s'il s'avère qu'il a enfreint le Règlement officiel du Jeu de hockey de quelque façon que ce soit, ou s'il est jugé inadmissible à recevoir un prix pour quelque raison que ce soit, ou si le prix ou l'avis de prix du Commanditaire du jeu ou de l'Administrateur est retourné comme étant non distribuable, le gagnant potentiel sera disqualifié et sera réputé avoir renoncé au prix en question. En ce qui concerne les Grands prix en ligne d'une année d'expérience des Canadiens de Montréal, si le gagnant potentiel est disqualifié et renonce au prix, le Commanditaire du jeu organisera un tirage pour sélectionner un autre gagnant parmi le groupe d'inscriptions admissibles restantes reçues.

Un minimum de trois (3) tentatives seront faites pour contacter tout gagnant afin d'organiser la livraison d'un prix. Les prix qui ne seront pas réclamés dans les trente (30) jours suivant la troisième tentative de contact seront considérés comme étant renoncés.

Une fois vérifiés et sauf indication contraire, les prix seront remis dans l'Établissement participant le plus proche de l'adresse du gagnant indiquée sur son Formulaire de quittance. Veuillez prévoir un délai de quatre (4) à six (6) semaines pour la remise de votre prix.

Les prix ne peuvent pas être transférés ou cédés, sauf dans les cas prévus par les présentes. Aucune substitution de prix n'est autorisée, sauf dans les cas prévus dans les présentes. Le Commanditaire du jeu se réserve le droit, à sa seule discrétion, de remplacer un prix annoncé (ou une partie de celui-ci) par un prix de valeur égale ou supérieure pour des raisons qui peuvent inclure, sans s'y limiter, la non-disponibilité ou des retards de production causés par des interruptions de travail, des conditions météorologiques défavorables ou d'autres événements imprévus. Les prix peuvent ne pas être exactement tels qu'illustrés dans le matériel publicitaire et/ou promotionnel.

6) TABLEAU DES CHANCES : Les chances globales de gagner un Rabais Récompenses Irving sont d'une chance sur cinq (1/5). Les chances de gagner un prix du Concours numérique varient en fonction du nombre total de participations numériques admissibles reçues.

7) PUBLICITÉ : L'acceptation d'un prix donne la permission au Commanditaire du jeu d'utiliser le nom, la ressemblance, la voix et/ou les commentaires du gagnant à des fins publicitaires, commerciales ou promotionnelles dans le monde entier à des fins de commerce et dans tout média, sans restriction ni compensation supplémentaire, à moins que la loi ne l'interdise.

8) CONFIDENTIALITÉ : Le Commanditaire du jeu recueillera des données personnelles à votre sujet pour le Jeu de hockey et à des fins d'études de marché. Si vous participez au Jeu de hockey, vous donnez au Commanditaire du jeu la permission de vous envoyer des mises à jour sur le Jeu, des offres spéciales, des promotions et/ou des bulletins d'information/mises à jour. À tout moment, vous pouvez refuser de recevoir des futurs envois promotionnels du Commanditaire du jeu en vous rendant sur le site <https://www.irvingoil.com/en-CA/on-the-road/irving-rewards> et en mettant à jour vos préférences. Vous pouvez également vous désinscrire de tous les courriels relatifs au Jeu de hockey en cliquant sur « se désabonner » dans n'importe quel courriel contenant une Opportunité de jouer que vous recevez.

Aucun de ces renseignements personnels ne sera transféré ou vendu à des tiers, sauf dans les circonstances suivantes :

A) Lorsque vous nous donnez la permission de le faire ;

B) Lorsque nous pensons de bonne foi que la loi l'exige ;

C) Dans des circonstances limitées qui vous sont spécifiquement décrites lorsque nous recueillons les informations, comme dans les règles des jeux, des concours ou d'autres promotions ;

D) Aux sociétés affiliées, à condition que nos sociétés affiliées, leurs agents, leurs conseillers et leurs employés respectifs ne puissent utiliser les renseignements à d'autres fins que celles décrites dans le présent Règlement officiel ; et

E) À nos agents respectifs à des fins de traitement des données, à nos conseillers professionnels respectifs et à nos agences de promotion et de marketing, à condition que ces agents, conseillers professionnels et agences de promotion et de marketing ne puissent pas utiliser les renseignements à d'autres fins que celles décrites dans le présent Règlement officiel.

Le Commanditaire du jeu peut faire correspondre des renseignements agrégés d'utilisation statistique à des paramètres établis par des tierces parties, sans divulguer les renseignements sur l'utilisateur. Ces renseignements ne contiendront pas d'informations personnellement identifiables. Le Commanditaire du jeu peut partager des renseignements agrégés avec ses partenaires commerciaux, des emplacements comarqués, les commanditaires participants et les annonceurs ; cependant, ces renseignements agrégés ne contiendront pas d'informations personnellement identifiables. Toute demande d'accès aux renseignements que vous avez fournis, ou pour mettre à jour ou rectifier vos renseignements, doit être faite par courriel recompenses@hockeyirving.com ou par courrier prépayé envoyé à : « Jeu de hockey Irving Oil, Boîte postale 3009, M.I.P., Markham, ON L3R 6G ».

9) DÉSABONNEMENT : Si vous souhaitez vous désabonner du Jeu de hockey Irving Oil, vous pouvez le faire à tout moment en suivant le lien de désabonnement figurant au bas du courriel contenant l'Opportunité de jouer. Une fois que vous aurez suivi les instructions à l'écran pour vous désabonner, vous ne recevrez plus d'Opportunités de jouer.

10) RESTRICTIONS : Les actions suivantes sont interdites et entraîneront une disqualification automatique du Jeu de hockey: (1) l'utilisation de toute méthode qui augmente artificiellement les chances de gagner ; (2) le non-respect du présent

Règlement officiel ; et (3) tout autre geste que le Commanditaire du jeu détermine, à sa seule discrétion, comme compromettant l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu de hockey.

ATTENTION : TOUTE TENTATIVE PAR UNE PERSONNE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB OU DE CORROMPRE LE JEU DE HOCKEY DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT OU DE COMPROMETTRE LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU JEU DE HOCKEY PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES. SI UNE TELLE TENTATIVE EST FAITE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER, DE POURSUIVRE ET DE RÉCLAMER DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS À UNE TELLE PERSONNE, ET CE, DANS LA PLEINE MESURE PERMISE PAR LA LOI.

11) **CONDITIONS GÉNÉRALES** : La participation au Jeu de hockey constitue l'accord et l'acceptation intégrales et inconditionnels par le participant (« vous » ou « votre ») du présent Règlement officiel, y compris les décisions du Commanditaire du jeu et de l'Administrateur, qui sont définitives pour tout ce qui concerne le Jeu de hockey. Ce jeu est nul en dehors des juridictions spécifiées dans le présent Règlement et là où la loi l'interdit, et est soumis à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales, locales et municipales applicables. Le Commanditaire du jeu se réserve le droit de mettre fin ou de retirer le Jeu de hockey ou de modifier le présent Règlement officiel à tout moment, et ce, sans préavis. Sauf indication contraire, tous les impôts sur le revenu, les frais et toutes les autres dépenses et suppléments sur les prix, le cas échéant, sont à la charge exclusive des gagnants des prix, sauf dans les cas prévus aux présentes. Le Commanditaire du jeu ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie concernant les prix attribués. En participant au Jeu de hockey, chaque participant accepte de dégager le Commanditaire du jeu, les fournisseurs de prix, leurs sociétés mères, Administrateurs et affiliés respectifs, leurs filiales, leurs agences de publicité, de promotion et d'exécution, leurs conseillers juridiques et chacun de leurs employés, dirigeants, administrateurs, actionnaires et agents respectifs (collectivement, les « Parties libérées »), de toute responsabilité en cas de pertes, dommages, droits, réclamations et actions de toute nature découlant de ou en rapport avec la participation au Jeu de hockey ou résultant de l'acceptation, de la possession ou de l'utilisation/du mauvais usage de tout prix ou de la participation à des activités liées au prix, y compris, sans s'y limiter, toute perte, tout dommage corporel, tout décès, tout dommage matériel et toute réclamation fondée sur les droits de publicité, la diffamation ou l'atteinte à la vie privée.

Toutes les inscriptions et réclamations de prix reçues deviennent la propriété du Commanditaire du jeu et ne seront pas retournées. Les Parties libérées ne sont pas responsables des blessures ou des dommages aux personnes ou aux biens qui peuvent être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation d'un participant au Jeu de hockey. Les Parties libérées ne sont pas responsables des Opportunités de jouer non livrés en raison de filtres anti-spam ou de tout autre facteur, en plus de toute inscription, demande ou réclamation de prix perdue, tardive, endommagée, mal adressée, illisible, insuffisamment affranchie ou incomplète.

TOUT LITIGE CONCERNANT LA CONDUITE OU L'ORGANISATION D'UN CONCOURS PUBLICITAIRE PEUT ÊTRE SOUMIS À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX AFIN QU'IL SOIT RÉSOLU. TOUT LITIGE CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UN PRIX PEUT ÊTRE SOUMIS À LA RÉGIE UNIQUEMENT DANS LE BUT D'AIDER LES PARTIES À PARVENIR À UN RÈGLEMENT.

En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du règlement, la version anglaise prévaudra.

12) Tous les prix correctement réclamés seront attribués. Valeur totale approximative au détail de tous les prix et rabais disponibles : 67 313, 25 \$.

Ce Concours n'est aucunement commandité, administré ou produit de quelque manière que ce soit par l'une des entités de la LNH ou par le Club de hockey des Canadiens de Montréal.

Commanditaire du jeu : Irving Oil Marketing, G.P., Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, Canada.

Administrateur : WSP International Limited, Markham, ON, Canada.